

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-huit octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en exercice : **11**
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Sonia MAUREL - Jean-Baptiste SANGLARD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG

ABSENTS : Gérald GIBAUD

EXCUSES : Séverine CELLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Vente d'une partie de la parcelle AW 86 située à Le Roux à l'indivision DEFOUR

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'indivision DEFOUR d'acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée section AW n° 86 située à « Le Roux ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **donne son accord** pour vendre une partie de la parcelle communale AW 86 à l'indivision DEFOUR d'une surface de **564 m²** au prix de **5 € le m²** pour un montant de **2820 €** (deux mille huit cent vingt euros) ;
- **précise** que les frais du document d'arpentage et de la vente sont à la charge des acheteurs ;
- **désigne** la Société ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'acte administratif et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission ;
- **autorise** Monsieur le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que tous les documents relatifs à cette opération ;
- **désigne** Monsieur DEFAY André, 1^{er} adjoint pour représenter la commune et signer les actes au nom et pour le compte de celle-ci.

Fait et délibéré en Mairie
le 7 novembre 2025
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture
043-214301863-20251107-25_11_008-DE
Reçu le 13/11/2025

